

Attribution de temps

C'est la première fois en 62 ou 63 ans qu'une banque fait faillite. Ce fait en soi me porterait à croire que l'affaire est grave et qu'elle mérite d'être examinée de près, non seulement par les députés de l'opposition, mais aussi par les ministériels. Je ne veux pas faire de procès d'intention aux députés du gouvernement, mais il est plutôt étrange que bon nombre d'entre eux, si ce n'est la plupart, ont gardé le silence sur toute cette affaire, surtout quand il s'est agi d'identifier les déposants non assurés et les autres personnes qui seront indemnisés.

Voyons de près comment les choses se sont produites. Au début, le gouvernement a annoncé qu'il créerait un comité mixte spécial des deux chambres du Parlement. Il avait même dit que les audiences seraient télévisées. Ensuite, il nous a dit que l'on chargerait plutôt de la question un comité parlementaire de la Chambre des communes. Enfin, pendant une certaine fin de semaine, nous avons appris en rentrant de nos circonscriptions que le premier ministre (M. Mulroney) avait décidé de confier à un éminent Canadien le soin de diriger une enquête juridique sur l'effondrement des deux banques.

Où en sommes-nous maintenant? Il n'y aura pas d'audiences télévisées. On ne procédera pas à un examen parlementaire des circonstances qui ont mené à la faillite des deux banques. Pourquoi a-t-on changé d'avis, monsieur le Président? Que cache le gouvernement? A quoi rime cette opération de camouflage? Ce sont là des questions que les Canadiens posent aux parlementaires. Ce sont les questions qui reviennent dans toutes les conversations. Si le Parlement doit autoriser le versement de 875 millions de dollars, pourquoi lui refuse-t-on le droit et la possibilité d'examiner de près la liste des particuliers et des sociétés à qui sera versé cet argent?

Il n'est pas bon et certainement pas dans le meilleur intérêt de la démocratie parlementaire de mettre fin à un débat sur un projet de loi financier de l'importance de celui qui nous occupe, qui porte sur près d'un milliard de dollars. On dissimule des renseignements, et j'affirme que l'on a tort d'empêcher le Parlement d'en prendre connaissance.

La ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) a beau déclarer que, d'après l'avis juridique qui lui a été fourni, il n'est pas dans l'intérêt bien compris de la nation de divulguer ces renseignements. Je ne vous apprends pas, monsieur le Président, que le Parlement du Canada est la pierre angulaire de la démocratie dans ce pays. Le Parlement doit être au courant de tout, et il devrait pouvoir obtenir directement de la ministre d'État aux Finances les renseignements voulus. Le ministre des Finances (M. Wilson) ne participe pas aujourd'hui à ce débat, et il a probablement de bonnes raisons pour cela. Il se cache sans doute. Il ne tient pas à y prendre part.

M. Clinch: Règlement!

M. Beatty: Il cherche John Turner.

M. Dingwall: Le ministre des Finances ne veut pas participer à ce débat. Il sait que son incompétence a été prouvée à maintes reprises. Il n'est pas ici pour défendre le gouvernement...

M. Clinch: Règlement!

M. Dingwall: ... ou piloter le débat sur cette question.

M. Clinch: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'est pas réglementaire de faire allusion à l'absence ou à la

présence d'un député. Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) le sait certainement.

M. Beatty: Surtout quand les banquettes autour de lui sont vides.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Gloucester (M. Clinch) a parfaitement raison et le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) le sait.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je remercie le député de sa remarque. L'absence du député a été remarquée par d'autres députés. Nous savons qu'il n'est pas ici, mais j'ai dit qu'il avait de bonnes raisons.

● (1220)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. La période de dix minutes est écoulée de toute façon, ce qui réglera peut-être la question.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur la motion que nous étudions aujourd'hui, aussi bien comme Canadien de l'Ouest que comme homme d'affaires qui a effectué des transactions avec la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque à Saskatoon. J'aimerais présenter cette motion à la Chambre des communes dans une perspective nationale.

J'ai fait affaire avec ces deux banques parce qu'elles proposaient d'excellents services. C'étaient des banques dynamiques qui ont notamment commencé à montrer que la création de capital dans l'Ouest aurait des retombées avantageuses pour la région du Canada dans laquelle je vivais. Je ne pense pas que qui que ce soit à la Chambre puisse dire le contraire.

Beaucoup de gens, notamment beaucoup de mes électeurs, se demandent pourquoi ces deux banques se sont effondrées dans l'Ouest canadien. Elles semblaient bien lancées pour réussir et s'ancrer solidement dans l'économie de l'Ouest. J'ai l'impression qu'une banque ne s'effondre pas du jour au lendemain; il faut qu'il y ait une bonne raison. Selon des témoignages récents, la banque aurait été mal gérée. C'est possible. Je ne pense pas que la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) puisse être sur le dos de tous ces gens-là simultanément. Mais il y a eu une autre cause à l'effondrement de ces banques. Quand l'économie de l'Ouest prospérait, les particuliers, les sociétés, les petites et les grosses entreprises, ont pris des décisions d'investissement en fonction du dynamisme de l'économie. Les gens achetaient des maisons et des autos, construisaient des immeubles de bureaux et des entrepôts, en s'inspirant des règles que le précédent gouvernement libéral leur proposait. Quand la politique énergétique nationale a été mise en place, elle a sonné le glas non seulement de l'Ouest canadien et de ces entreprises, mais aussi de nombreuses entreprises du pays tout entier.

Beaucoup de se qui ce fait dans l'Ouest canadien, comme nous le savons, est bon aussi pour l'Est canadien, en particulier dans le secteur de l'automobile. Pour me faire bien comprendre, j'aimerais faire une comparaison. Pouvons-nous imaginer ce qui se passerait si notre gouvernement national coupait tout d'un coup les vivres à notre industrie automobile? Non seulement il y aurait des effondrements de banques régionales, mais il est probable que même de grandes banques s'effondreraient. C'est précisément ce qui s'est passé dans l'Ouest canadien—on a brutalement arrêté ce qui était le moteur de notre économie.